

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 11

Artikel: Actes officiels
Autor: Fornerod, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-330562>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de la seconde ligne de se former en colonne d'attaque, de se porter en avant, d'attaquer l'ennemi à la baïonnette.

(A suivre.)

ACTES OFFICIELS.

Le Département militaire de la Confédération suisse aux autorités militaires des cantons :

Berne, le 16 mai 1865.

Tit.,

Le commandant de l'école de tir, qui a lieu actuellement à Bâle, nous annonce qu'un certain nombre d'officiers étaient entrés au service sans être revaccinés, et que pour éviter la propagation de la petite-vérole, ils l'ont dû être pendant le cours.

Comme cette opération entraverait complètement la marche de l'instruction, surtout dans les cours des sous-officiers, et qu'eu égard aux circonstances de la place de Bâle il est toutefois très désirable que la troupe entre revaccinée au service, le département vous invite instamment de pourvoir à ce que tous les officiers et sous-officiers qui doivent suivre les écoles de tir qui auront encore lieu soient revaccinés au moins 10 jours avant leur entrée au service.

À cette occasion nous devons aussi vous faire observer que plusieurs officiers n'avaient pas apporté la seconde capote (capote de soldat, voir circulaire du 24 mars). Nous vous prions donc de vouloir dorénavant pourvoir chaque officier de ce vêtement.

Agréez, etc.

Le Chef du département militaire fédéral,
C. FORNEROD.

Berne, le 21 mai 1865.

Tit.,

Nous avons l'honneur de vous transmettre, sous forme de circulaire, quelques renseignements extraits du rapport sur l'école des instructeurs d'infanterie qui a eu lieu à Bâle, du 5 février au 4 mars, sous les ordres de Monsieur le colonel fédéral Hofstetter.

L'école comprenait les différentes classes suivantes, divisées en compagnies :

		Effectif.	
1 ^{re} compagnie.	Instructeurs de tir	1 instructeur	16 élèves.
2 ^e »	Instructeurs de gymnastique	1 »	15 »
3 ^e »	Aspirants instructeurs parlant français	2 »	14 »
4 ^e »	Aspirants instructeurs parlant allemand	2 »	19 »
5 ^e »	Instructeurs parlant français	2 »	15 »
6 ^e »	Id. allemand	2 »	14 »
Total		10 instructeurs,	91 élèves.

Cette division en compagnies, qui correspondait aux différentes classes d'instruction, facilita un service aussi régulier que celui d'un bataillon ; il en fut de même pour la comptabilité et les rapports.

Le plan d'instruction pour *la classe de tir* (1^{re} compagnie) comprenait les branches suivantes :

Théorie du tir ,
Nomenclature ,
Exercices préparatoires ,
Estimation des distances ,
Exercices pratiques de tir .

Les trois premières branches furent traitées d'une manière étendue et répétée. Le résultat des examens a démontré que ce cours a été suivi avec fruit et que les matières en ont été bien saisies. Comme exercice pratique, les élèves de cette classe enseignaient aux autres les exercices de position, ainsi que le démontage et remontage du fusil et de la platine.

L'estimation des distances et les exercices pratiques de tir n'ont pu avoir lieu ainsi qu'il aurait été à souhaiter : vu le temps constamment défavorable, on a dû renoncer complètement au premier de ces exercices ; quant au deuxième, on n'a pu tirer que 210 coups par homme aux différentes distances. Le résultat général de l'instruction théorique et pratique peut être envisagé comme satisfaisant.

Les élèves qui y prirent part possédaient en général les qualités requises et ont bien pu profiter de ce cours.

Plusieurs d'entr'eux réunissent les conditions nécessaires pour être employés comme instructeurs dans les prochaines écoles de tir.

Les exercices de tir ont donné de bons résultats ; sous certains rapports, ils dépassent ceux qui ont été obtenus jusqu'à présent.

La classe de gymnastique a été plus nombreuse que jamais, ce qui prouve que l'on apprécie toujours plus la gymnastique comme élément d'instruction dans nos milices.

Le plan d'instruction comprenait :

a) *Partie théorique.*

- 1^o Aperçu succinct du développement de la gymnastique jusqu'à présent ;
- 2^o Notions de la gymnastique militaire ;
- 3^o Connaissance de l'instruction pour l'enseignement de la gymnastique aux troupes fédérales ;
- 4^o Instruction sur l'organisation de places et d'engins pour la gymnastique.

b) *Partie pratique.*

- 1^o Exercice pratique des matières contenues dans le manuel d'instruction ;
- 2^o Exercices d'instruction et de commandement ; enseignement de la gymnastique aux cinq autres classes de l'école.

Ces deux classes reçurent, avec les autres, l'enseignement du nouveau service de garde et de sûreté, et suivirent les leçons de théorie sur le service intérieur, de garde et celles de tactique.

Les élèves de la classe de gymnastique ont fait preuve de plus d'aptitude pour

l'enseignement que ceux des années précédentes, et, en général, le résultat de leur instruction a été très satisfaisant

Les classes d'aspirants ont été occupées pendant la première semaine, sauf un examen journalier sur l'école du soldat, presque exclusivement d'exercices pratiques à l'effet de les mettre, aussitôt que possible, à même de pouvoir suivre l'école de peloton avec les instructeurs qui arrivaient une semaine plus tard.

On les instruisit comme des recrues, et ils ne passèrent à l'instruction mutuelle que lorsqu'ils ne laissèrent rien à désirer au point de vue de la tenue, des mouvements, du maniement d'arme et de l'escrime à la baïonnette.

Les aspirants étaient d'aptitudes extrêmement diverses, quelques-uns avaient déjà instruit, d'autres étaient de vraies recrues.

Avec la deuxième semaine, soit avec le cours de répétition, les théories sur le service de garde et de sûreté en campagne commencèrent, ainsi que les leçons de tactique.

Toutes ces théories furent données sous la forme d'examens, et les réponses furent passablement satisfaisantes; toutefois, on a pu voir encore combien peu d'instructeurs connaissent à fond le service intérieur et celui de sûreté, et que dans beaucoup de corps d'officiers les connaissances, sous ce rapport, sont beaucoup plus étendues que chez les instructeurs.

Les exercices pratiques pour les aspirants consistaient en la continuation de l'école du soldat, gymnastique, exercices de position, escrime à la baïonnette, démontage et remontage de l'arme; il en fut de même pour le cours de répétition, où il fut démontré que, sauf quelques exceptions, ces exercices étaient très nécessaires; il y a comparativement peu d'instructeurs qui soient parfaitement au fait de la connaissance de l'arme et qui possèdent les moyens nécessaires afin d'être un vrai modèle pour la troupe sous ce rapport.

Dans la troisième semaine on continua les théories sur le service de garde, etc.; on passa ensuite à l'école de peloton et au service léger. Il y eut, en outre, deux applications pratiques du service des avant-postes.

Ici, de même que pour l'école de compagnie, de bataillon et le service léger, l'urgence du besoin de répéter ces écoles se fit fortement sentir; les résultats de l'instruction furent satisfaisants à la fin.

Avec la quatrième semaine une nouvelle branche d'instruction vint s'ajouter aux autres, savoir le tir, qui remplaça la gymnastique.

Chaque fois que la rude saison d'hiver le permettait, l'après-midi fut employé à des exercices pratiques du service de campagne. Ces exercices comprenaient sur-tout :

- 1° Service des avant-postes en terrain ouvert et établissement de gardes de cantonnements;
- 2° Service des avant-postes en terrain accidenté;
- 3° Service de patrouilles; patrouilles de découverte, alarme, etc., établissement des avant-postes pour un bataillon.
- 4° Service de sûreté en marche, occupation de positions, service léger avec quelques cartouches.

Ces exercices ont démontré aussi qu'un petit nombre d'instructeurs sont capables de pourvoir spontanément à ces différents services.

Les exercices réussirent, et la bonne volonté et l'aptitude ne manquèrent pas.

La conduite et la tenue, ainsi que la bonne volonté, le zèle et la persévérance ne laissèrent rien à désirer, aussi le résultat de l'école peut-il être considéré comme satisfaisant.

Agréés, etc.

Le Chef du département militaire fédéral,
C. FORNEROD.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

(*Correspondance*). — Vous avez justement revendiqué pour la maison des orphelins de Berne (Knabenwaisenhaus) l'honneur d'être le plus ancien corps de cadets de la Suisse ; vous auriez pu ajouter qu'il possède des lettres de noblesse qu'aucun autre corps n'a encore obtenues et n'obtiendra probablement jamais : il a combattu pour l'indépendance de la patrie. — Notre vénérable chef, feu le D^r Flugel, de Berne (médecin en chef de l'armée fédérale), aimait à raconter qu'en 1798, dans ces funestes journées qui virent la chute de Berne, le corps des orphelins, dont il faisait alors partie, fit le coup de feu contre un détachement ennemi qui s'avancait sur les hauteurs de l'Altenberg. — Après la prise de la ville, le corps des orphelins fut désarmé par les Français ; une députation du corps fut envoyée au général Schauenburg et obtint que ses armes lui fussent rendues.

A. B.

— Il vient de paraître un premier supplément au catalogue de la bibliothèque militaire fédérale ; 54 pages in-8°.

— Le département militaire est autorisé à faire confectionner 600 tentes-abri qui serviront au prochain rassemblement de troupes. Le modèle de ces tentes diffère un peu de celui qui a été usité jusqu'à présent.

L'ancienne tente-abri était faite pour contenir trois hommes, le nouveau modèle n'en contiendra que deux.

Chaque tente se compose de deux parties parfaitement égales et identiques, de telle sorte que l'une quelconque de ces deux parties peut se joindre à une autre prise au hasard, de manière à former une tente.

— Le Conseil d'Etat a nommé à l'état-major fédéral :

M. Alphonse *Walther*, de Selkingen (Valais), à Sion, lieutenant à l'état-major du commissariat.

M. le D^r Frédéric *Ernst*, de Winterthour, à Zurich, médecin d'ambulance de 1^{re} classe, au grade de capitaine.

— Parmi les officiers nommés le 10 avril dernier à l'état-major fédéral, ont refusé leur nomination :

M. Henri-Edouard *Butticaz*, à Treytorrens, capitaine aide-major.

M. Emile *Frauchiger*, à Berne, lieutenant d'artillerie.

M. Godefroy *Feller*, à Thoune, lieutenant de cavalerie.